

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2020**

Le 04 novembre 2020, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent DENEUX, Maire. La séance est ouverte à 19 h15. Monsieur Didier TURCK excusé donne pouvoir à Monsieur Raphaël GONOT, Monsieur Alan CHARLES excusé donne pouvoir à Monsieur Patrick BERNARDET. Madame Dorothee GROS est secrétaire de séance.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le PV du 07 octobre 2020.

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve le règlement de la voirie communale.

Le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 € aux associations sevraines ayant déclaré une fragilisation de leur équilibre financier en raison de la crise sanitaire due au COVID 19, à savoir : association de tennis, association sports et loisirs section football et fanfare de Sevrey.

Le Conseil Municipal décide de prendre en compte les travaux effectués en régie estimés pour l'année 2020 à 50 000 € et de les insérer dans la décision modificative n° 2 du budget principal 2020.

Le Conseil municipal décide l'admission en non-valeur des recettes suivantes annulées par la Banque de France dans le cadre d'un dossier de surendettement :

Rôle 89, article 13 de 2019 : d'un montant de 64.80 €

Rôle 70, article 9 de 2019 : d'un montant de 81.00 €

Rôle 61, article 14 de 2019 : d'un montant de 8.00 €

Rôle 61, article 13 de 2019 : d'un montant de 37.80 €

Soit un total de 191.60 €.

Le Conseil municipal décide de recourir aux marchés passés selon une procédure adaptée pour la fourniture de gaz et la fourniture d'électricité et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces des marchés.

Bien que favorable à la poursuite du festival « musical été » mais en 2022 en raison de la crise sanitaire actuelle, **le Conseil municipal** décide de reporter sa décision sur l'aide financière communale éventuelle à une date ultérieure.

Le Conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande à caractère permanent du Grand Chalon.

Le Conseil municipal charge le centre de gestion de Saône-et-Loire de lancer la consultation pour le renouvellement des contrats d'assurance statutaire.

Le Conseil municipal décide que la salle polyvalente ne sera pas louée du 12 juillet au 27 août 2021.

Séance levée à 22 h

Le Maire,

Laurent DENEUX